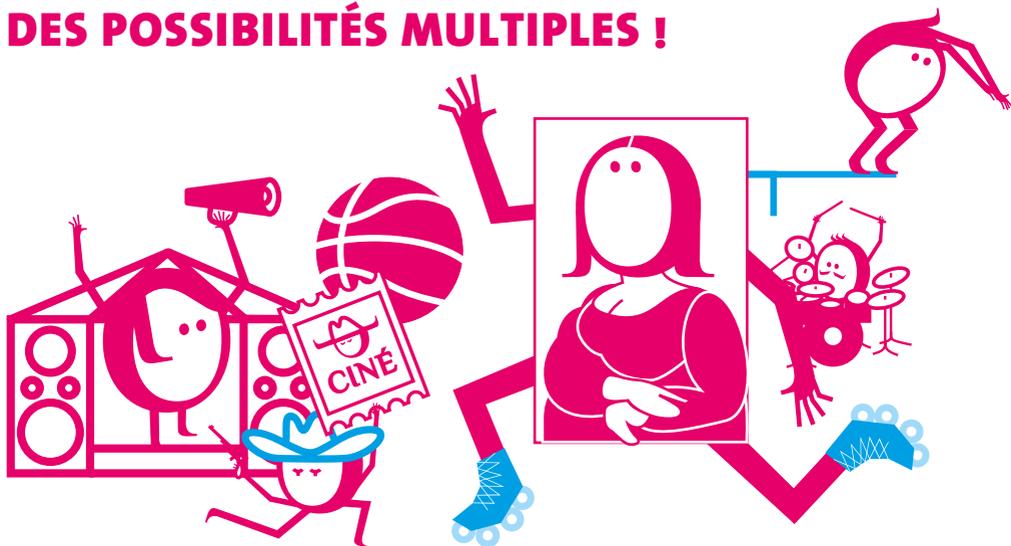




# DES POSSIBILITÉS MULTIPLES !



## Des activités à petits prix

Quelques exemples :

- Une sortie piscine à 0,80 €
- Un film au cinéma pour 3 €
- Une soirée à l'opéra ou un concert pour 4 €
- Une entrée gratuite dans un musée de la ville

## Une aide financière pour vos inscriptions dans un club ou une association

Quelques exemples :

- Des cours de dessin à l'année
- Des entraînements de roller derby
- Des cours de musique dans une MJC



### **Vous souhaitez organiser une activité ou une sortie avec vos amis ou d'autres utilisateurs Sortir! ?**

Rendez-vous sur le site [sortir-rennesmetropole.fr](http://sortir-rennesmetropole.fr), il regroupe toutes les informations pour réaliser votre projet et bénéficier d'un soutien financier.

Par exemple : une journée dans un parc accrobranche, une visite d'un lieu ou d'une exposition, un après-midi au spa...



## POUR QUI ?



Pour bénéficier du dispositif, votre commune doit être adhérente (voir la carte page 8). Il n'y a pas de critère d'âge, seulement des critères de ressources.

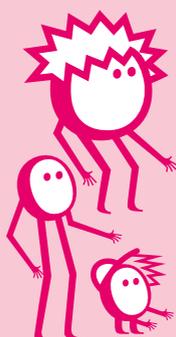
## Des sorties ou ateliers en groupe

proposés par les équipements de quartier, les centres sociaux ou toute autre structure partenaire

Quelques exemples :

- Une sortie à la mer
- Une visite d'un zoo
- Une balade à Nantes
- Une visite des coulisses de l'opéra

Composition familiale	Ressources mensuelles inférieures ou égales à :
Personne seule	1 200 €
Couple	1 800 €
Couple + 1 enfant ou pers. seule + 1 enfant	2 160 €
couple + 2 enfants ou pers. seule + 2 enfants	2 520 €
Couple + 3 enfants ou pers. seule + 3 enfants	2 880 €
Couple + 4 enfants ou pers. + 4 enfants	3 240 €
Couple + 5 enfants ou pers. seule + 5 enfants	3 600 €
Par enfant supplémentaire	360 €



### Vous êtes étudiant boursier (échelon 2 à 7) ?

À la rentrée universitaire 2019, vous pouvez bénéficier du dispositif Sortir ! et de la tarification solidaire transport.

Faites votre demande sur [metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr)

# COMMENT ACTIVER LE DISPOSITIF SORTIR ! ?

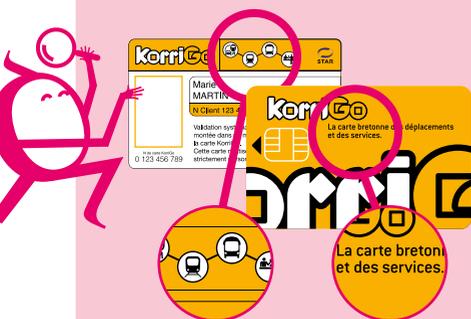
Pour activer Sortir!, vous devez avoir la carte KorriGo services. Retrouvez ci-contre les étapes à suivre, selon votre situation.

Quelle carte KorriGo avez-vous : l'ancienne ou la nouvelle ?

Cherchez les différences !



Carte KorriGo ancienne génération



AU VERSO :  
PICTOS

AU RECTO :  
«... ET LES SERVICES »

Carte KorriGo services

## Vous avez :

Aucune carte

ou

seulement la carte Sortir !

ou

la carte Sortir !  
+ la carte KorriGo  
ancienne génération

ou

la carte Sortir !  
+ la carte KorriGo  
services  
défectueuse

ou

seulement la carte  
KorriGo services  
défectueuse



ou

seulement la carte  
KorriGo ancienne  
génération \*



ou

la carte Sortir !  
+ la carte KorriGo  
services

ou

seulement la carte  
KorriGo services

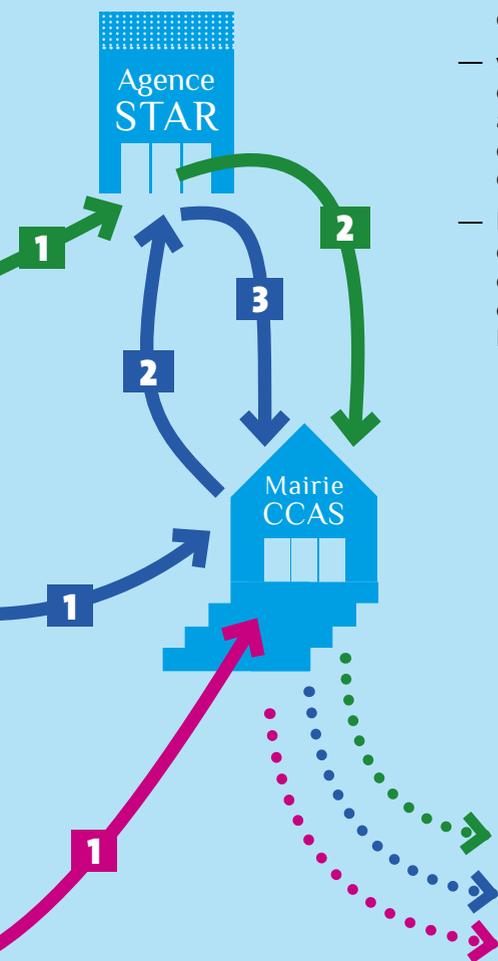


## À l'agence STAR

Pour bénéficier gratuitement de la nouvelle carte KorriGo services, apportez :

- Les cartes dont vous disposez sauf si vous n'en avez aucune
- une pièce d'identité

\* Si vous n'avez que la carte KorriGo ancienne génération, vous devez présenter à l'agence STAR l'attestation de droit Sortir! fournie préalablement par le CCAS ou votre mairie

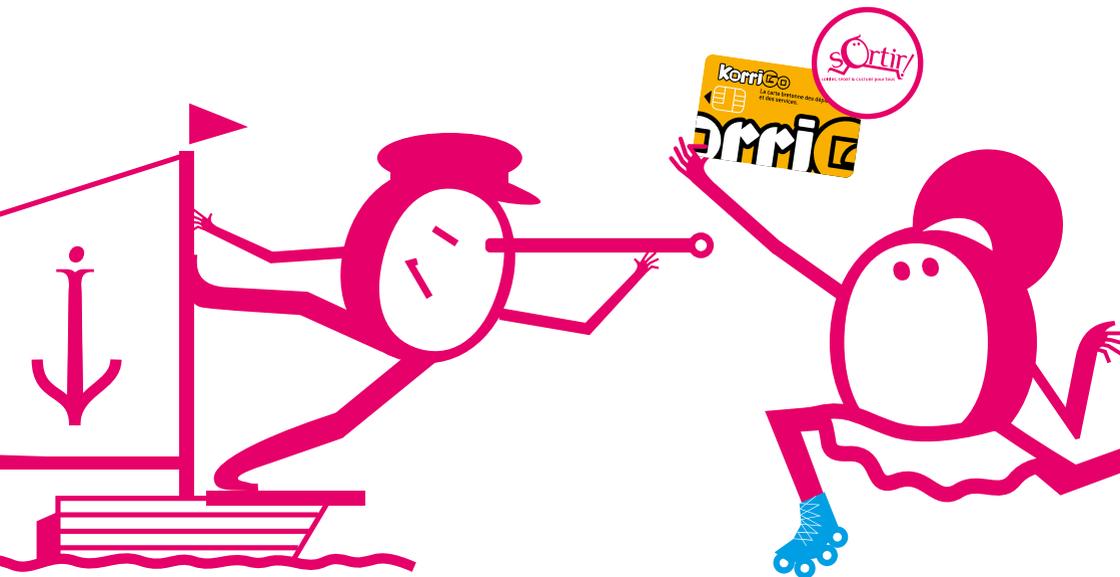


## Au CCAS ou dans votre mairie

Pour activer le dispositif Sortir ! pour la première fois ou lors de votre renouvellement, apportez :

- votre carte KorriGo services (sauf si vous n'avez que la carte KorriGo ancienne génération)
  - une pièce d'identité
  - votre attestation CAF et un justificatif de domicile
  - votre dernier avis d'imposition ou à défaut le double de votre déclaration d'impôts
  - l'avis de paiement de Pôle Emploi des 3 derniers mois ou le rejet de Pôle Emploi
- Pour les salariés en :
    - CDD, Intérimaires, CDI et fonctionnaires dont la date d'embauche est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier n-1 : vos bulletins de salaire des 3 derniers mois
    - CDI et fonctionnaires dont la date d'embauche est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier n-1 : vos 12<sup>e</sup> et dernière fiche de paie n-1 (novembre ou décembre selon les employeurs)





## COMMENT TROUVER LES ACTIVITÉS ET LES STRUCTURES PARTENAIRES SORTIR !?

Rendez-vous sur le site [sortir-rennesmetropole.fr](http://sortir-rennesmetropole.fr)

Il recense toutes les activités, sorties, événements et les partenaires Sortir !

## ENSUITE, COMMENT BÉNÉFICIER DU TARIF SORTIR !?

- Présentez votre carte KorriGo services / Sortir ! à la billetterie de la structure partenaire.
- Vous aurez alors droit au tarif Sortir ! (exemple : une entrée à la patinoire à 3 €)

Attention : pour les spectacles et concerts, il est indispensable de réserver à l'avance.



### Astuce :

Si vous voyez la pastille Partenaire Sortir ! à l'entrée d'une structure, vous pouvez bénéficier du tarif Sortir !.



# COMMENT S'INSCRIRE DANS UN CLUB OU UNE ASSOCIATION PARTENAIRE ET OBTENIR L'AIDE SORTIR! ?

1.

Rendez-vous dans un club partenaire Sortir!.



2.

Présentez la carte KorriGo services ou la carte Sortir!.

L'aide sera calculée automatiquement.

Réglez uniquement le reste à payer.

L'inscription est immédiatement validée.

OU

1.

Rendez-vous dans un club partenaire Sortir!.

2.

Demandez l'attestation d'activité régulière.

Le club remplira la partie A de l'attestation.

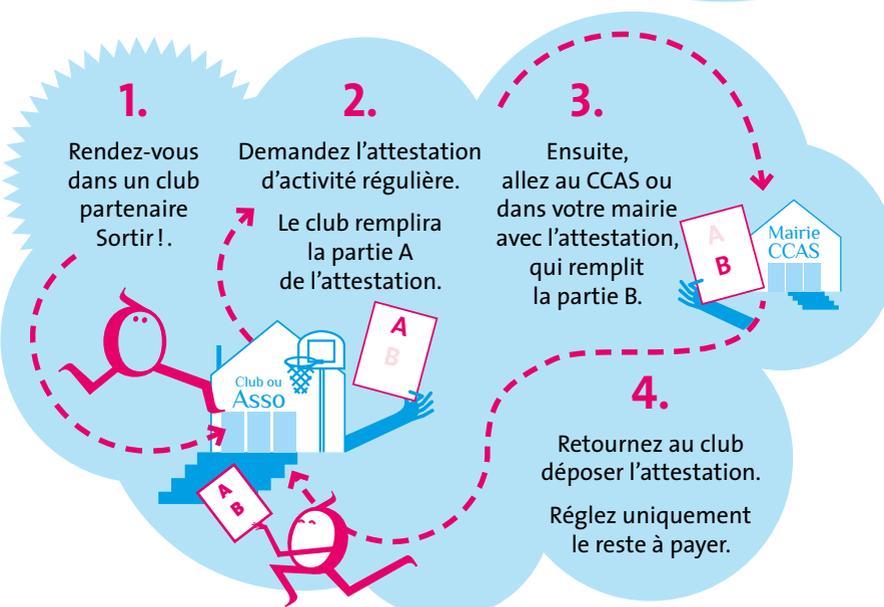
3.

Ensuite, allez au CCAS ou dans votre mairie avec l'attestation, qui remplit la partie B.

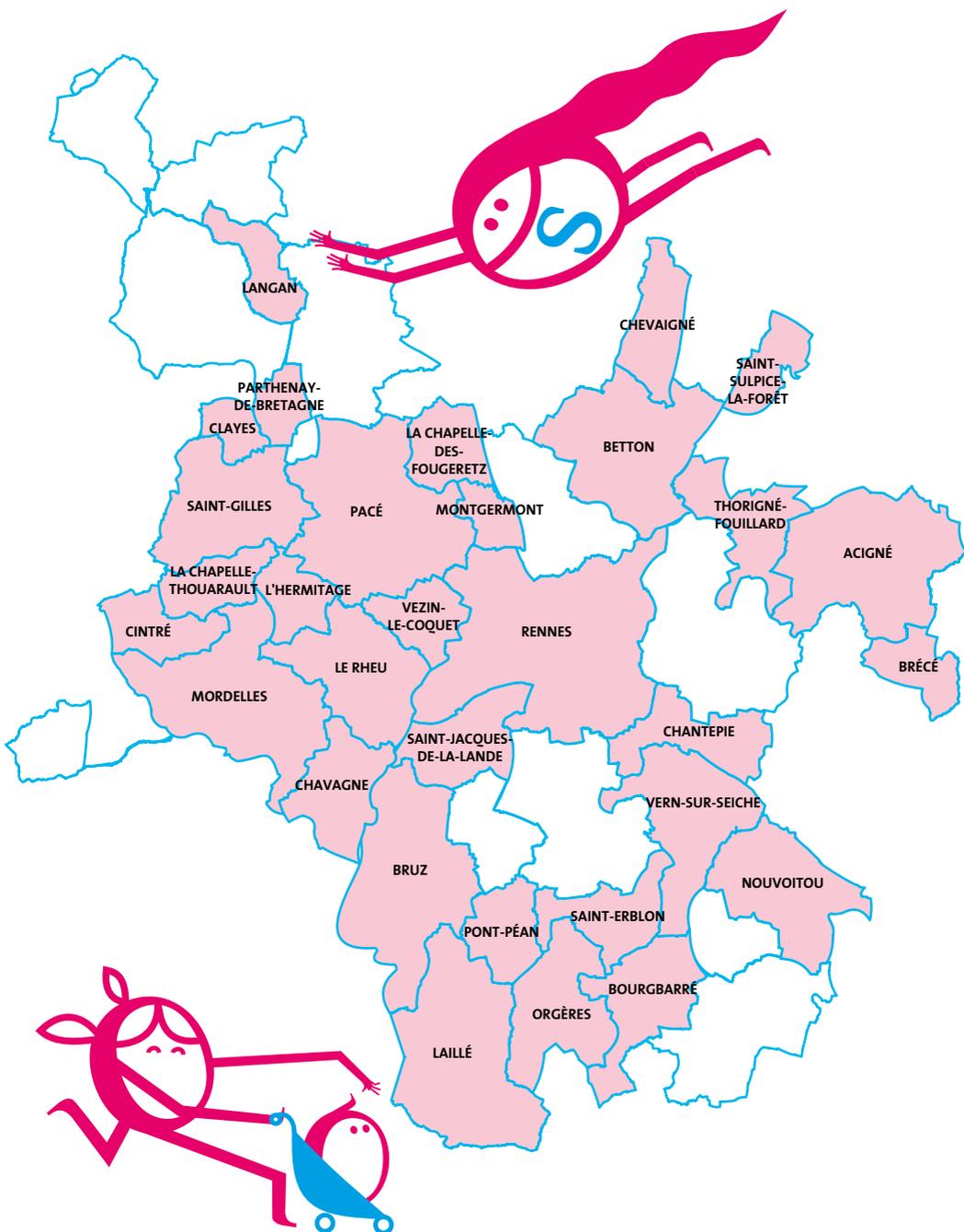
4.

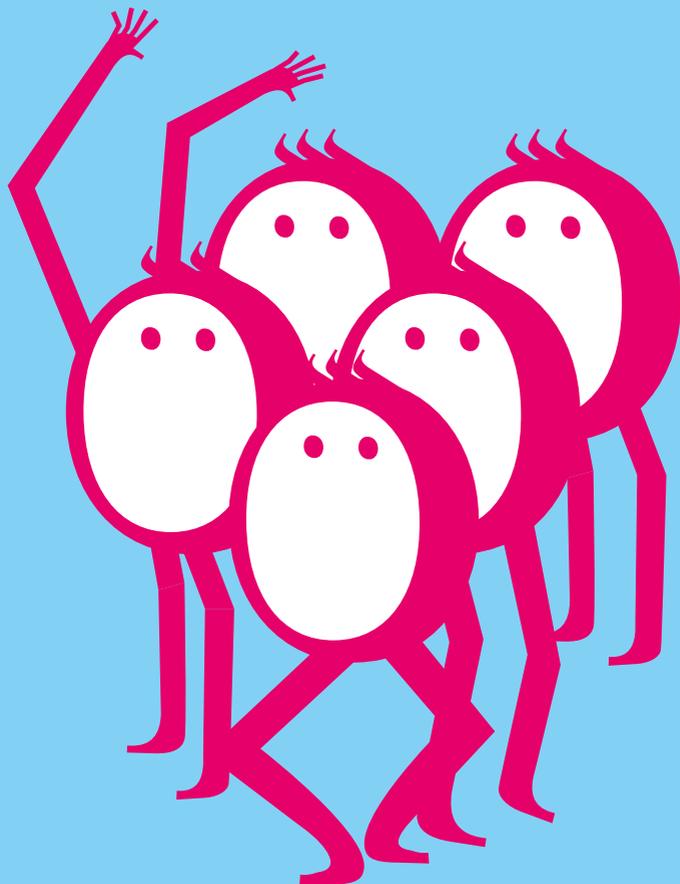
Retournez au club déposer l'attestation.

Réglez uniquement le reste à payer.



# QUELLES SONT LES COMMUNES ADHÉRENTES ?





# Sortir!

un moment de partage  
et d'échanges

Participez aux rencontres Sortir! avec d'autres  
et partagez vos points de vue et expériences  
lors de la rencontre annuelle, dans les groupes de travail, etc.

Contact : [sortir@apras.asso.fr](mailto:sortir@apras.asso.fr)

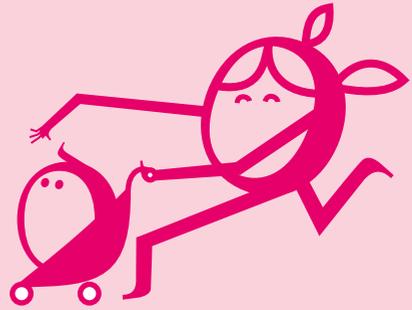
# MES NOTES

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.



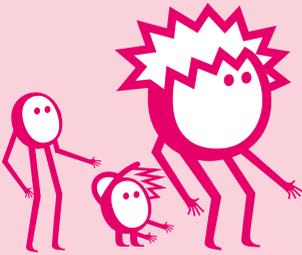
« Il y a eu des moments où je n'avais même pas de monnaie, mais grâce à la carte, j'ai pu aller à la piscine. »

Mathieu



« Pour moi, c'est une carte pour sortir, pour les activités, pour permettre de sortir de l'isolement et s'intégrer. »

Leïla



« Aller voir un concert tout seul, j'en vois pas l'intérêt. Ce qui est sympa, c'est de boire un café après et de discuter de ce qu'on a vu. »

Dominique

« C'est un enrichissement. Quand je sors, je sors seule, mais ça me permet de rencontrer des gens. (...) Si je pouvais, je sortirais tous les jours. Après, on est bien dans la tête. »

Sofia

Toute personne a le droit  
de prendre part librement  
à la vie culturelle  
de la communauté,  
de jouir des arts  
et de participer au progrès  
scientifique et aux bienfaits  
qui en résultent.

La Déclaration universelle des droits de l'homme  
– Article 27 –

Plus d'infos sur  
[sortir-rennesmetropole.fr](http://sortir-rennesmetropole.fr)

**Les partenaires financiers :**

Rennes Métropole, Département d'Ille et Vilaine, Région Bretagne, CAF,  
ADOHLM et les communes adhérentes

